

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D75-2015

Séance du 24 septembre 2015 – Convocation du 15 septembre 2015

Compte rendu affiché le 2 octobre 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Héliane SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO.

**Absents représentés**

Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE ; Michel MATHEY par Gilbert PETITJEAN ; Jean-Jacques DUPERRAY par Xavier LAURE ; Myriam MARMONIER par Marine MATHEY ; Tameur GUENNAT par Laurent BUFFARD ; Patrick RACHAS par Vincent VIVO.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
Exprimés	29

**Objet : Convention de coopération avec Pôle Emploi**

Du 12 au 22 octobre 2015, Pôle Emploi organise la manifestation "1 semaine pour 1 emploi". Cette manifestation consiste en un forum de recrutement multi-secteur, ouvert à tout public en recherche d'emploi.

Compte-tenu de l'intérêt général de la manifestation, il est proposé que la commune s'y associe en mettant à disposition à titre gratuit l'Espace Jean Vilar, ainsi qu'en prêtant et installant le mobilier nécessaire à l'organisation de l'évènement le mardi 13 octobre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **APPROUVE le principe de la coopération avec Pôle Emploi pour l'organisation la manifestation "une semaine pour un emploi",**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de coopération avec Pôle Emploi et à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 24 septembre 2015  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/10/2015
- Publication ou affichage le 01/10/2015

Valérie GLATARD, Maire.

